

## ACCUEIL ALSH 2021 / 2022

CANTINE - PERISCOLAIRE ET MERCREDIS

PERI'S COOL – Communauté de Communes du Sud-Messin – 12,Rue d'Alsace-Lorraine – 57420 Solgne  
=> Ce document de renseignements est à remplir attentivement, afin que votre enfant soit inscrit et enregistré correctement, pour son confort et sa sécurité pendant les différents temps d'accueil qui vous sont proposés. Il est valable pour une année scolaire.

Merci de compléter la fiche sanitaire de liaison de façon précise et d'informer le directeur du périscolaire de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours d'année.

### Renseignements concernant le ou les enfants :

	<u>1<sup>er</sup> enfant</u>	<u>2<sup>ème</sup> enfant</u>	<u>3<sup>ème</sup> enfant</u>
Nom : .....	.....	.....	.....
Prénom : .....	.....	.....	.....
Sexe : M ou F.....	.....	.....	.....
Date de naissance :	.....	.....	.....
Lieu de naissance :	.....	.....	.....
Régime alimentaire* :	.....	.....	.....
Classe : .....	.....	.....	.....
Enseignant : .....	.....	.....	.....
Allergie : .....	.....	.....	.....
Recommandations :	.....	.....	.....

\*Régime alimentaire : Sans viande / sans porc / autre (si vous cochez autre merci de contacter le directeur du périscolaire)

### Renseignements concernant le foyer : Couple Monoparental Recomposé Accueil

#### PERE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse domicile : .....

.....

Profession : .....

Employeur : .....

Tél. domicile : .....

Tél. travail : .....

Tél. portable : .....

Courriel : .....

Régime d'appartenance : régime général, fonction  
Publique, régime agricole, autres : .....

N° CAF : .....

N° MSA : .....

#### MERE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse domicile : .....

.....

Profession : .....

Employeur : .....

Tél. domicile : .....

Tél. travail : .....

Tél. portable : .....

Courriel : .....

Régime d'appartenance : régime général, fonction.....  
Publique, régime agricole, autres : .....

N° CAF : .....

N° MSA : .....

Nombre total d'enfants à charge : .....

En cas de divorce ou séparation, nom du représentant légal : .....

Personnes à joindre en cas d'urgence (nom + téléphone + lien) : .....

### **FACTURATION :**

Nom et adresse de facturation : .....  
.....

Prélèvement automatique :  oui  non

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez remplir le formulaire « mandat de prélèvement » joint au dossier d'inscription et joindre le RIB.

Si le prélèvement est déjà en place, le prélèvement sera reconduit automatiquement sauf demande contraire de votre part.

### **DROIT A L'IMAGE :**

Je soussigné(e), ..... père, mère, tuteur de(s) enfant(s) dénommé(s) ci-dessus,

- Autorise  
 N'autorise pas

Le périscolaire de Solgne à photographier ou à filmer mon (mes) enfant(s) pendant les heures d'accueil du périscolaire et à utiliser et diffuser son image dans divers supports d'information et de communication.

### **AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE**

Je soussigné(e), ..... père, mère, tuteur de(s) enfant(s) dénommé(s) ci-dessus, autorise le directeur de l'accueil périscolaire de Solgne à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'enfant, si l'état de sante l'exige.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Je soussigné(e), ..... père, mère, tuteur de(s) enfant(s) dénommé(s) ci-dessus, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire organisé par le CCAS de Solgne et l'approuve dans sa totalité.

Je certifie que mon enfant bénéficie d'une assurance scolaire et extrascolaire.

Nom de la compagnie : .....  
N° contrat : .....  
Téléphone : .....

Signature :

A ....., le.....

### **Pièces obligatoires à joindre au dossier :**

- ✓ 1 photo par enfant,
- ✓ Attestation d'assurance extra-scolaire de l'année, par enfant,
- ✓ Fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée recto-verso,
- ✓ Le dernier avis d'imposition du foyer (impôts sur les revenus de l'année précédente). A défaut, le tarif le plus élevé vous sera appliqué. En cas d'union libre, fournir les avis d'imposition de chacun des parents. Dans l'hypothèse ou au moins un des parents travaille à l'étranger, le revenu total mondial sera pris en compte. A défaut, une attestation fiscale émanant du pays étranger devra être fournie,
- ✓ En cas de dérogation de secteur, fournir la copie de la dérogation,
- ✓ Demande de prélèvement automatique + RIB,
- ✓ Décision du Tribunal accordant la garde de l'enfant en cas de divorce ou de séparation.

*Les informations recueillies sur ce formulaire, à l'exception de la fiche sanitaire de liaison, sont enregistrées dans un fichier informatisé par le pèri's cool de Solgne pour l'inscription aux accueils périscolaires et centres aérés. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire au recouvrement des sommes dues et sont destinées au personnel du périscolaire de Solgne dans la limite de leurs attributions respectives. Conformément à la loi « informatique et liberté » de 1978 modifiée et au règlement européen (RGPD 2016/679) vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données de la commune : periscolaire@solgne.fr*

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

2021 / 2022

PERI'S COOL – Communauté de Commune du Sud-Messin – 12,Rue d'Alsace-Lorraine – 57420 Solgne

## INSCRIPTION REGULIERE

**ATTENTION : toute facture non réglée bloquera l'inscription de votre enfant aux services du périscolaire et centre aéré.**

Nom des parents :

Nom et prénom de(s) l'enfant(s) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
REPAS MIDI			Matin + midi * Midi + après-midi * Journée entière *		
Matin					
Après-midi (préciser le nbre d'heures)					

## INSCRIPTION PONCTUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de(s) l'enfant(s) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
REPAS MIDI			Matin + midi * Midi + après-midi * Journée entière *		
Matin					
Après-midi (préciser le nbre d'heures)					

\*Barrer la mention inutile

Nom de la personne susceptible de venir chercher l'enfant :

Cocher ou compléter la ou les cases et transmettre l'inscription au directeur de l'accueil périscolaire au plus tard le mardi pour la semaine suivante.

Date et signature :